



**SYNDICAT MIXTE
POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION
DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES
DE SAINT GEOURS DE MAREMNE**

N° 9

Objet : Participations statutaires au titre de l'exercice 2023

Le 30 Mai 2023,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Représentant le Département des Landes

- M. Xavier FORTINON
- M. Cyril GAYSSOT
- Mme Eva BELIN
- M. Henri BEDAT
- Mme Patricia BEAUMONT

Représentant la Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud

- M. Pierre FROUSTEY
- M. Mathieu DIRIBERRY
- M. Jean-François MONET

Avaient donné procuration :

- M. Jean-Luc DELPUECH à M. Cyril GAYSSOT
- M. Dominique COUTIERE à M. Henri BEDAT
- Mme Sandra TOLLIS à Mme Patricia BEAUMONT
- Mme Jacqueline BENOIT DELBAST à M. Pierre FROUSTEY

Etaient excusés :

- Mme Sylvie BERGEROO
- M. Jean-Marc LESPADÉ
- M. Damien DELAVOIE
- Mme Aurélie BERNEDE
- M. Hervé BOUYRIE
- M. André JAKUBIEC
- M. Lionel COUTURE
- M. Pierre PECASTAINGS

Etaient également présents :

- Pour la SPL DOMOLANDES : M. Hervé NOYON, Directeur Général et M. David PORTUGAIS, Chargé de projets « Innovation et Start-up »
- Pour la SEML HUBICS : Mlles Lou-Anne DARGET et Eve GRACIET, Chargées de Projet BIM
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur et Mme Aurélie CAPDEVIELLE, Chargée d'opérations
- Pour la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud : Mme Marilou BONAL, Chargée de développement économique
- Pour le Conseil départemental :
 - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



Le Comité Syndical,

VU les statuts en vigueur du Syndicat Mixte,

VU les délibérations n° 9 et 10 du Comité Syndical en date du 7 novembre 2022 portant approbation du budget primitif et des participations statutaires au titre de l'exercice 2023,

VU la délibération du Comité Syndical de ce jour adoptant le budget supplémentaire de l'exercice 2023,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E

- de fixer à 981 040,00 € les participations statutaires des membres du Syndicat Mixte au titre de l'exercice 2023 comme suit :
 - 686 728,00 € pour le Département des Landes (70 %),
 - 294 312,00 € pour la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud (30 %),
- et de procéder au recouvrement des participations statutaires en fonction des dépenses effectivement engagées par le Syndicat en cours d'exercice.

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON